

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21 MAI 2026 A 10 HEURES

Aradei Capital – Société Anonyme – Capital social : 1.256.813.000 dirhams

Siège social : 1, Boulevard Zoulikha Nasri, Sidi Maârouf, Casablanca

RC Casablanca : N° 57265

www.aradeicapital.com

POUVOIR

L'actionnaire convoqué est une Personne physique

Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Domicile :

L'actionnaire convoqué est une Personne morale

La soussignée

Raison sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Immatriculée au registre du commerce de sous le numéro

Représentée par, en qualité de représentant

légal de la Société "Dénomination sociale de la société actionnaire"

Actionnaire de la société Aradei Capital (ci-après la « **Société** ») dont le siège social est sis 1, Boulevard Zoulikha Nasri, Sidi Maârouf – Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 57265,

constitue pour mandataire :

Le mandataire est une Personne physique

Nom et Prénom :

Domicile :

Le mandataire est une Personne morale

Raison sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Immatriculée au registre du commerce de sous le numéro

Pour [me/le] représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société, convoquée pour le 21 mai 2026 à 10 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;*
- *Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;*
- *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;*
- *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;*
- *Autorisation de dotation de la réserve facultative par prélèvement sur poste « prime d'émission, de fusion et d'apport » ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;*
- *Approbation des comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;*
- *Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;*
- *Renouvellement du mandat de certains administrateurs ;*
- *Questions diverses ; et*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

En conséquence, assister à cette réunion en [mon/son] nom, signer le registre de présence et autres pièces, signer tous procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séances, accepter les fonctions de scrutateurs ou les refuser et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».